DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

77071 /11CB

Objet

CINETIERE CLE ENCEAU TARIFS DES CONCESSIONS

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers en exercice

Nombre de présents

2

..ombre de votants.....

4

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept

le vingt sept juin à 18 heures 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M chaigur. TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS, BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM. VIAUD par M. PAPEAU

Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents: MM.

M onsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par délibération du 13 Août 1970, avec effet du 26 Août 1970.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique il y a lieu de procéder à un relèvement de ces tarifs. Toute-fois, compte tenu des dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur, le taux d'augmentation ne peut être supérieur à 6,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 15 JUIN 1977,

DECIDE :

de fixer comme suit à compter du ler Juillet 1977, les tarifs des concessions dans le cimetière, boulevard Clémenceau :

Pour mémoire nouveau tarif

ancien tarif à compter du
ler Juillet 77

- Concessions perpétuelles 1 200 F

- Renouvellement des Concessions Trentenaires 360 F

380 F

Le tiers du montant de ces concessions sera versé au Bureau d'Aide Sociale.

- que seules des concessions perpétuelles pourront être vendues lors de la reprise de terrain affecté aux fosses communes.
- qu'aucune concession ne pourra être vendue d'avance, sauf en cas de décès, jusqu'à l'approbation de la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Unt signé au Registre, ED. les Nembres présents.

SOUS-PRÉFECTURE - ROCHEFORT ARRIVÉE LE

- 4. JUIL. 1977

DELIBÉRATION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. ML) Four extrait conforme,

aire,